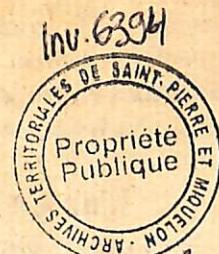


LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

Élection
à la
CHAMBRE de COMMERCE
DU 17 NOVEMBRE 1907

Candidats

M M. Légasse, Jacques
Messanot, Gratien
Folquet, Paul
Bidel, Edouard
Ozon, Prosper
Salomon, Auguste

AUX ELECTEURS
de la CHAMBRE de COMMERCE**Messieurs,**

Vous nous connaissez tous!
Notre profession de foi ne sera donc pas longue.

La Voici :

1^e Pas de *politique* à la Chambre de Commerce; car nous estimons que ce fléau doit en être toujours exclu impitoyablement.

2^e L'expérience des affaires de la colonie nous permet de vous déclarer que nous en connaissons les besoins.

Notre première préoccupation sera de faire aboutir, en la suivant pas à pas, la question du Tarif Général des douanes qui a besoin d'un remaniement sérieux et immédiat pour la vitalité même

du pays, et notamment pour l'agriculture et le commerce local.

3^e En venant briguer l'honneur de vos suffrages, nous mettons au service des intérêts si compromis de la colonie, toute notre énergie et le dévouement le plus absolu, avec nos connaissances des finances, du commerce et de l'industrie.

Ayons confiance les uns dans les autres et crions tous ensemble :

Vive le commerce!**Vive l'industrie!!**

car c'est bien là que se trouve la Vie de notre colonie.

St-Pierre le 24 Octobre 1907.

Jacques LÉGASSE, ancien négociant, directeur-gérant de la Société des Frigorifiques des îles St-Pierre et Miquelon, ancien vice-président de la Chambre de Commerce. — G. MESSANOT, commerçant-armateur. — Paul FOLQUET, commerçant-armateur. — Edouard BIDEL, armateur. — Prosper OZON, banquier, Auguste SALOMON, fondateur des pouvoirs de la Société "La Morue Française", ancien négociant, ancien trésorier-membre de la Chambre de Commerce.

Aux électeurs
de la Chambre de Commerce

Électeurs,
réfléchissez!

De votre vote de demain dépend, en grande partie, l'avenir économique du pays.

Selon que vous voterez pour l'une ou l'autre liste, vous voterez:

POUR ou CONTRE L'APAISEMENT.**POUR ou CONTRE L'UNION de toutes les bonnes volontés.****POUR ou CONTRE la CESSATION de cette lutte stérile qui a été si funeste au Commerce comme à l'Industrie.**

Expliquons-nous:

Deux listes sont actuellement en présence et sollicitent l'honneur de vos suffrages.

L'une, patronnée par le "Réveil", par M. M. Léger, l'homme des divisions et des discorde.

De celle-là, vous n'en voulez plus, la population tout entière n'en veut plus! Il le sait, et voilà pourquoi il ne se présente pas comme candidat aux élections de demain.

Mais il n'en est pas moins l'homme autour duquel gravitent et se rassurent tous les mécontents, tous ceux qui ne sont rien et qui cependant voudraient être quelque chose.

Considérez de près la liste qu'il patronne! elle est en grande partie composée de ces gens-là.

Vous en trouverez aussi d'autres qui, du jour au lendemain, changent d'opinion comme on change de chemise. Jusqu'ici, leurs affaires allant bien, l'intérêt général les avait peu préoccupés; mais un jour, on ne sait trop pourquoi ni comment, leur *amour propre* a été froissé: cela a suffi pour les faire sortir de leur torpeur et les voilà aujourd'hui sur les rangs, non pas pour prendre la défense de nos intérêts communs, mais bien plutôt pour exercer une petite *vengeance* personnelle. Cela est si vrai qu'hier encore, quelques uns d'entre eux étaient des nôtres!..

Dès lors, que pouvez-vous en attendre?..

L'apaïsment?

Non, certes; car, avec eux, la politique continuera, plus violente que jamais, au sein de la Chambre de Com-



merci où ils s'empresseront de réélier comme Président, M. Daygrand, bien que celui-ci ait déclaré, en plein Conseil d'administration, **n'avoir pas eu le temps de s'occuper** des graves questions qui intéressent le pays.

L'union

de toutes les bonnes volontés?...

Pas davantage; et il suffira que le Délégué de la Colonie ou la Municipalité de St-Pierre réclament une réforme quelconque pour qu'aussitôt, la Chambre de Commerce, emboitant le pas du "Réveil", se mette en travers de leurs projets et leur prépare un échec. Cela s'est vu et cela se verra.

Et alors, ce sera la

continuation

de cette lutto et brûle dont nous souffrons depuis bientôt cinq ans, de ce piétinement sur place dont nous avons été jusqu'ici les témoins impuissants, en attendant la ruine complète de notre armement local et par suite du Commerce et de l'Industrie.

Mais si au contraire, vous accordez vos suffrages à la liste patronnée par la "Vigie"; si vous envoyez siéger à la Chambre de commerce non pas des esclaves de la haine, mais des partisans de l'ordre et de l'apaisement, des amis et des soutiens de M. L. Legrasse, notre délégué, et de la municipalité actuelle, vous aurez, du même coup, -- et ceci, encore une fois, est d'une importance capitale pour l'avenir économique du pays, -- groupé toutes les bonnes volontés; vous aurez cimenté l'union de tous les corps élus de la Colonie qui, dès lors, marcheront la main dans la main, pour la revendication de nos droits et de la défense de nos intérêts communs.

Car, un fait est certain: si jusqu'ici les efforts tentés par le Délégué pour le relèvement de la Situation économique du pays sont venus si souvent se heurter aux **atérmoiements, aux lenteurs administratives** c'est, comme il le disait lui-même le soir de sa conférence au Café du Midi, parce qu'il n'a pas été **secondé** par la Chambre de Commerce, parce qu'il a toujours rencontré auprès de cette assemblée une opposition systématique et de parti pris qui trop de fois a servi de prétexte à l'Administration actuelle pour ajourner sans cesse les réformes promises et pour, finalement, ne rien faire.

C'est donc cette **opposition**, néfaste entre toutes dans un petit pays comme St-Pierre, cette **division** entre les corps élus, source de faiblesse pour eux et de force au contraire, pour ces Administrateurs machiavéliques, genre Antonetti, qui sa-

vent habilement exploiter les querelles de leurs subordonnés au profit de leur paresse, et au grand détriment des intérêts vitaux du pays, qu'il s'agit de faire disparaître.

C'est l'**union** de toutes les **bonnes volontés**, de tous les **représentants** de la population qu'il s'agit en ce moment de réaliser.

Électeurs.

Cette **union** si désirable à tous les points de vue, vous la ferez demain en votant tous pour la **liste patronnée** par la "Vigie".

Assez de luttes! assez de divisions!

Laissons de côté toute **politique** haineuse et unissons nous tous pour la défense de nos intérêts si compromis.

Vive le Commerce!

Vive l'industrie!

Service postal et Frigorifique

A force de le chanter sur tous les tons, quelques personnes pourraient bien se laisser prendre aux inepties débitées tous les samedis par le Réveil St-Pierre, lorsque ce journal dit que le Service postal est fait par le "St-Pierre-Miquelon" d'une façon déplorable et tout à fait fantaisiste.

Le temps nous manque pour relever toutes les traversées de ce vapeur depuis son entrée en service, mais nous mettons qui que ce soit au défi de nous prouver, qu'à part quelques rares traversées où il a été retardé par le mauvais temps et la brume, le St-Pierre-Miquelon n'est pas *toujours arrivé à jour fixe et reparti de même*.

Ce vapeur fait en outre depuis le mois d'août un service hebdomadaire régulier, alors qu'il n'est tenu de faire qu'un voyage tous les 15 jours.

Cet avantage, nous en sommes certains, est apprécié par toute la population.

On paraît vouloir reprocher aux propriétaires du vapeur d'avoir négligé le transport de certaines marchandises pour, comme dit ce bon "Réveil", *se livrer à des spéculations charbonnières*.

Or, nous demandons aux gens de bonne foi, à tous ceux que le parti pris n'aveugle pas, et ils sont nombreux, ce que l'on serait venu à St-Pierre cette année pour l'approvisionnement de charbon sans le vapeur postal. Il n'y a ici qu'un seul caboteur à voiles, qui est indisponible depuis un mois, par suite d'un échouement. A part cela il ne vient pas une seule goëlette étrangère porter du charbon. Pourquoi? parce que les droits de navigation sont trop élevés et qu'il est impossible à ces bateaux de faire leurs frais.

Si encore les propriétaires du vapeur avaient profité de leur situation pour vendre le charbon *cher, très cher*, on comprendrait le reproche. Mais tout le monde sait qu'à 4,85, 4,90 et 2 francs l'hectolitre le fret, en déduisant les frais très élevés de déchargeement, est dérisoire. Le "St-Pierre-

Miquelon" rend donc de ce côté de réels et appréciables services.

* * *

Nous suivons également tous les jours avec un grand intérêt les progrès de l'installation frigorifique.

L'ouvrage avance rapidement et d'ici peu un des magasins sera complètement prêt.

M. l'Administrateur a visité l'autre jour les travaux, on nous a dit qu'il s'est montré très satisfait. Il paraît qu'on lui avait insinué que le frigorifique, c'était du bluff. Il a fallu se rendre à l'évidence. Les avantages inappreciables que notre flotte de pêche retirera de cette installation sont bien connus. Les transactions commerciales ne pourront qu'augmenter par suite de la présence dans notre port de nombreux navires étrangers.

Le vapeur "St-Pierre-Miquelon" doit recevoir lui-même prochainement une chambre frigorifique. Elle serait déjà en place si les grèves qui durent depuis deux mois à Halifax n'avaient jusqu'à présent entravé la réalisation de ce projet.

En dehors du transport, de la boîte, et ici nous appelons l'attention toute particulière du Commerce, la chambre frigorifique servira à transporter dans d'excellentes conditions de conservation, la viande et le poisson frais, les fruits, les légumes et autres denrées que, jusqu'à ce jour on était obligé de transporter dans des conditions defectueuses; les conséquences se traduisaient souvent par des dommages assez considérables, qui n'existeront plus. Nous nedoutons pas que les maisons de Commerce qui font le détail de toutes ces denrées n'apprécient hautement cet avantage. Le prix de la viande qui est si élevé depuis longtemps diminuera aussi sensiblement.

Pour nous résumer nous estimons que, s'il est difficile de satisfaire tout le monde, les entrepreneurs du Service Postal ont fait tout leur possible pour y arriver.

Demain les électeurs de la Chambre de Commerce vont avoir à choisir six membres; nous avons publié le programme des candidats que nous patronnons, il peut se résumer ainsi: pas de *politique*, de *l'union* et *du travail*.

Une autre liste s'est formée. Les mérites personnels de ses membres n'ont rien à faire ici; mais nous estimons que nos adversaires ont eu le tort de se mettre sous la tutelle du Réveil, de cet organe qui ne représente rien, ou du moins n'est soutenu que par une faible minorité, de ce journal dont le Directeur, chassé par tous les électeurs, ne vit qu'en éclaboussant les honnêtes gens de ses scandales et de ses potins de concierge, cet homme qui est la cause des divisions profondes qui ont agité si longtemps ce pays.

Il faut à la Chambre de Commerce des hommes qui marchent d'accord avec les autres corps élus afin d'arriver promptement à la réalisation des réformes qui permettront au pays de se relever.

En votant pour nos adversaires, les électeurs voteront pour la continuation de la discorde, de la division, des luttes stériles et aussi, qu'ils y prennent garde, pour le maintien à la Présidence de M. Daygrand, de cet homme sans énergie, sans volonté, et qui ne tient à son titre que dans l'espoir de décrocher un jour le petit ruban

rouge pour lequel, sans vergogne et sans scrupules, il vendrait volontiers son pays.

COMMENT IL COMpte SE VENGER

M. Antonetti est un de ces hommes qui ont l'esprit *cindicatif* et qui tiennent à ce que l'on sache. Et si nous n'avions pas pour lui le respect que tout administré doit avoir pour son Administrateur, nous lui appliquerions volontiers ces deux vers connus:

*Cet animal est fort méchant:
Quand où l'attaque il se défend.*

Déjà, lors des premières critiques que nous nous étions permis d'émettre contre son Administration, avant l'arrivée de M. L. Légasse à St-Pierre il s'était, paraît-il, écrié dans un accès de mauvaise humeur : « Ah! la "Vigie" m'attaquée ?... c'est bien ! Je n'ai pas besoin de savoir qui écrit ces articles ; c'est le journal de Légasse et je saurai me *venger* en faisant de l'*anti-cléricalisme*. De cette façon, quoiqu'il arrive, je serai couvert par le Ministre. »

Le moment lui parut sans doute mal choisi, car il n'en fit rien. Du reste le Délégué venait d'arriver à St-Pierre, et l'Administrateur lui ayant promis d'accorder au pays les réformes les plus urgentes, la "Vigie" s'était tu.

Mais depuis lors l'Administrateur a manqué à tous ses engagements; il s'est brouillé avec le Délégué comme il s'était brouillé avec les maires de St-Pierre et de Miquelon, et la "Vigie" a repris elle-même ses attaques contre lui, contre son administration néfaste dont elle dévoile le machiavélisme et les compromissions.

Et de nouveau M. Antonetti a déclaré qu'il se *vengerait*, toujours en faisant de l'*anti-cléricalisme* (ce qui veut dire, ici, de l'*anti-patriotisme*, et la guerre aux intérêts vitaux du pays.)

Il sait que M. Légasse est partisan de la création d'Ecoles Libres, à St-Pierre: il l'a déclaré dans sa conférence et dans son journal, au nom de la *liberté* et du *droit* qu'ont les pères et mères de famille d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix.

Il sait également que son frère Mgr Légasse à l'intention d'en fonder prochainement.

En d'autres circonstances, M. Antonetti qui, dans toutes ces questions a toujours montré le plus *grand libéralisme*, serait lui-même le premier à faciliter l'exécution d'un tel projet; mais la "Vigie" l'a attaqué une fois, il veut se *venger*.

Voilà pourquoi, tout récemment, il a fait mander un fonctionnaire, qu'il n'aime pas beaucoup mais qu'il sait avoir des accointances avec certains francs-maçons de marine, et il l'a supplié, paraît-il, de faire au-

près d'eux toutes les démarches nécessaires pour qu'ils *s'opposent* par tous les moyens à la création de ces Ecoles-Libres si chères à MM. Légasse et si ardemment désirées par la population.

Mais le pauvre Administrateur s'était probablement trompé d'adresse, car le fonctionnaire en question n'a rien voulu entendre.

Et cependant M. Antonetti veut, à tout prix, se *venger*.

Un espoir lui reste: on lui a dit, qu'au contraire, M. Daygrand avait voté en Conseil d'administration la fermeture de l'*Ouvroir*, la laïcisation des Ecoles communales des Filles et la suppression de deux vicaires, et qu'il pourrait encore compter sur lui s'il était réélu comme Président de la Chambre de Commerce.

M. Antonetti attend donc avec impatience le résultat des élections de demain. Si elles sont favorables, comme il l'espère à la liste patronnée par le "Réveil", il lui sera facile, par un vote en Conseil d'administration, où la majorité lui sera acquise, non seulement de s'opposer à la *création* des Ecoles Libres projetées, mais encore de préparer et de décretter la *fermeture* de l'école catholique des filles et du Pensionnat.

Et ce sera sa première *vengeance*! De plus, la *loi de séparation* dont le Réveil, qui doit être bien renseigné, nous a annoncé l'application comme imminente dans notre colonie, serait en ce moment, l'objet de toutes ses préoccupations.

Et ce serait sa seconde *vengeance*!

Attendons-nous donc, si les électeurs de demain n'y prennent garde, à voir de nouveau la *guerre religieuse* se déchaîner dans le pays!

Voilà pourquoi tous ceux qui désirent la *création* des Ecoles libres pour les garçons et qui veulent surtout *garder les sœurs*, bien loin de forger eux-mêmes les armes avec lesquelles on se dispose à porter atteinte à leurs sentiments religieux, voteront pour la liste de la "Vigie" contre celle que patronne le "Réveil".

Cruelle énigme!...

« Tout le monde, dit le "Réveil", s'est étonné du départ précipité de M. L. Légasse » et quand le "Réveil" affirme une chose c'est qu'elle est vraie.

Aussi il n'est bruit partout, dans toutes les maisons et sur toutes les places publiques que de ce départ *précipité* qui pourrait bien être... « un rappel ». C'est du moins ce que pense le "Réveil" et qui dit "Réveil" dit évidemment "tout le monde".

Or donc, tout le monde s'est étonné du départ de M. L. Légasse qui, si l'on en croit le "Réveil", aurait été rappelé en

France par le Conseil d'Administration de la "Morue Française" dont il est l'Administrateur-délégué.

Le motif de ce rappel ?... Eh bien, on ne serait pas satisfait de lui et même pas content du tout: on le trouverait trop *turbulent* et l'on commencerait enfin à s'apercevoir que chez lui « les bluffs commerciaux font suite aux bluffs politiques » etc.

Vraiment, chez ce pauvre Directeur du "Réveil", la bouche ou plutôt la plume parle de l'abondance du cœur!

Ah ! que n'est-il le Président Armand, seulement pendant 24 heures !....

Quoiqu'il en soit, ce départ ou ce *rappel* n'en est pas moins *précipité* et c'est précisément ce qui étonne et chiffonne tout à la fois M. Mazier.

Il ne serait pas le seul du reste à... *s'en étonner*: et son copain Antonetti, qu'on dit être *sur les charbons* depuis sa *brouille* avec le Délégué, redouterait au moins autant l'arrivée de M. Légasse à Paris que sa présence à St-Pierre.

On nous a bien dit que M. l'Administrateur avait pris les devants en câblant immédiatement au Ministre que cette *rupture* s'était produite à la suite d'un désaccord qu'il avait eu avec M. L. Légasse à propos de certaines questions *d'ordre religieux*; mais le *libéralisme* de M. Antonetti est trop connu au Ministère pour qu'on y prête la moindre créance.

Il en est lui-même tellement convaincu qu'il a cru devoir, depuis, changer de tactique, en faisant annoncer récemment par le "Réveil" que le vrai motif de cette rupture était le *manque de vitesse* du "Saint-Pierre-Miquelon".

Malheureusement, ça ne prend pas davantage; chacun sait, en effet, depuis longtemps que M. L. Légasse s'est brouillé avec M. Antonetti à propos de questions *d'ordre général* concernant l'*avenir économique* du pays et en particulier le *sort* de notre armement local.

Il est vrai qu'à la suite de cet incident et dès le lendemain de la sortie d'un numéro de la "Vigie" où M. l'Administrateur était fort malmené, celui-ci, malgré l'*acceptation définitive* du St-Pierre-Miquelon comme vapeur postal à la suite de ses derniers essais, a tout à coup découvert que ce vapeur ne remplissait pas les conditions exigées par le contrat, sous le rapport de la vitesse.

Mais ce n'était là évidemment qu'un accès de mauvaise humeur de sa part, qu'une petite *vengeance personnelle*, qu'une sorte de *réponse* enfin au numéro de la "Vigie"; et nous croyons savoir qu'on n'y a pas attaché plus d'importance qu'il ne fallait.

M. l'Administrateur ne redoute pas moins les conséquences de son inconcevable *maladresse*, et, comme son ami



Mazier, il ne sait trop que penser du *départ précipité* de M. L. Légasse.

Cruelle énigme!...

NOUVELLES MARITIMES

Les navires transportant en France les équipages des goëlettes arrivent tous les jours à St-Malo.

En général les traversées sont courtes.

A ce propos, nous sommes heureux de rassurer le "Réveil St-Pierrais" sur le sort de la goëlette Emilie.

L'âge de ce navire inspirait à notre confrère de vives appréhensions. Nous le remercions bien sincèrement de la touchante sollicitude dont le Directeur de ce journal a fait preuve et nous sommes heureux de lui annoncer que l'Emilie, comme une bonne bête bien docile, a su retrouver son chemin, elle s'est rendue à St-Malo en 17 jours.

Les raisons invoquées par le Commissaire n'étaient donc pas si mauvaises qu'on pourrait le penser et le proverbe: qui dit que "Dans les vieux pots on renferme les meilleurs onguents" n'a pas encore cette fois menti.

Harençap

Une bonne réponse

Dans son dernier numéro, le "Réveil" affirme que M. L. Légasse «*a fait admettre* (en Conseil d'administration) *les radiations de 65 électeurs ne payant que 50 francs de patente.*»

On se rappelle que M. L. Légasse a déjà fait justice de cette *accusation mensongère*, dans sa conférence au café du Midi, en prouvant, par le témoignage même de M. Poirier, maire de St-Pierre que cette décision du Conseil d'administration avait été prise sur la proposition de M. l'Administrateur et non sur celle du Maire de Miquelon.

Mais M. L. Légasse ne s'en est pas tenu là. Dès son arrivée à Paris il a voulu voir le Ministre et l'entretenir de cette question.

On en connaît aujourd'hui le résultat: M. L. Légasse a vu le Ministre le vendredi, 8 novembre, et, le lendemain samedi, M. l'Administrateur recevait la dépêche ministérielle qui lui enjoignait de rétablir le droit de vote pour les patentés au-dessous de 50 francs.

C'est la meilleure réponse que M. L. Légasse pouvait donner aux accusations mensongères du "Réveil".

Et nous nous en réjouissons.

Un nouveau Lambert

On se rappelle qu'il y a quelques années un nommé *Lambert* qu'on soupçonnait non sans raisons de renseigner la Douane étrangère sur tout ce qui se passait à Saint-Pierre en fait de fraude, en fut expulsé par M. Jullien, sans tambours ni trompettes.

Or, on nous a assuré que tout récemment plusieurs passagers du "St-Pierre-Miquelon" ont failli être victimes de semblables dénonciations qui auraient été faites télégraphiquement, tant à la Douane de Sydney qu'à celle d'Halifax.

Le nouveau *Lambert* qui se livre à

cette besogne indigne de tout homme qui se respecte, inériterait lui aussi d'être expulsé.

Le "Réveil" qui, depuis quelques temps, remplit le rôle de *mouchard* et de *dénounceur* auprès de la Douane de St-Pierre et qui, par une erreur regrettable, vient de faire *pincer* ses meilleurs amis, ne serait-il point également l'auteur des dénonciations dont il s'agit?...

Plusieurs le croient à tort ou à raison.

Grâce aux nombreuses *casserolotes* qu'il a à son service et dont deux se disputaient tout dernièrement, la paternité des renseignements qui lui avaient été donnés, le "Réveil" doit être, en effet, à peu près au courant de tout ce qui se passe, de tout ce qui est débarqué ou embarqué à bord du "St-Pierre-Miquelon"; et nous savons que sur ce sujet M. Mazier n'est pas homme à garder un secret.

Voilà pourquoi le nouveau *Lambert*, pourrait bien se trouver caché dans.... les ateliers du "Réveil".

POUR LES DISPARUS EN MER

Mardi dernier, 14 Novembre, sur la demande de la "Société des Marins", un service solennel a été célébré dans l'église provisoire de St-Pierre, à l'intention des marins disparus en mer dans le cours de la campagne de pêche et, en particulier, pour les patrons et équipages des goëlettes "Blanche" et "Madeleine".

Une nombreuse assistance est venue leur apporter, une fois de plus, le témoignage de sa profonde sympathie et de son souvenir ému.

M. l'Administrateur Antonetti et la plupart des Chefs de Service de la Colonie s'étaient eux-mêmes fait un devoir de répondre à l'invitation qui leur avait été faite.

La messe mortuaire a été chantée par Mgr Légasse, préfet apostolique des îles St-Pierre et Miquelon, qui après l'absoute, a, en outre, adressé un dernier adieu à tous ces chers disparus, et un mot d'encouragement à leurs familles éprouvées et si cruellement éprouvées.

ÉTUDES

de M^e J. Enguehard, agréé,
de M^e L. Guillaume avocat-agréé
et de M^e E. Salomon notaire,
sises à St-Pierre.

VENTE SUR LICITATION

L'an 1907 le mardi 3 décembre à 2 heures du soir, en l'étude du notaire de la Colonie sise à St-Pierre, rue de Sèze.

En vertu d'un jugement du tribunal de 1^{re} Instance de la Colonie du 13 novembre courant.

A la requête de Mme Marie Larrégain, veuve en 1^{ères} noces de Mr Ernest Delamare épouse assistée de M. St-Martin Erausquin, propriétaires, demeurant à Bidart, (Basses-Pyrénées) agissant comme créanciers hypothécaires des héritiers des Sieurs Désiré et Eugène Mouton, en leur vivant, commerçants à St-Pierre.

Ayant M^e J. Enguehard pour agréé constitué:

En présence de:

1^{re} Madame Louise Durieux Veuve Joseph Baland sans profession, demeurant à

St-Pierre.

2^{re} Madame Marie Durieux, sans profession, épouse assistée de M. Desiré Mouton, patron de goëlette, demeurant à St-Pierre, pris en leur qualité héritiers de Madame Zélie Mouton épouse Joseph Durieux, décédée, ayant M^e L. Guillaume pour avocat-agréé constitué:

Il sera procédé à la vente sur licitation de l'immeuble ci-après désigné:

Désignation:

Un terrain en nature de pr. sis à Miquelon rue du Baron de l'Espérance, borné au nord par Miadonet, au sud par Alexandre Lothin, à l'est par la mer et à l'ouest par des terrains vagues.

Mise à prix 300 francs

Le Cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude du notaire de la colonie.

St-Pierre le 16 novembre 1907

L'agréé poursuivant

J. ENGUEHARD

Mêmes ÉTUDES

VENTE SUR LICITATION

L'an 1907, le mardi 3 décembre à deux heures du soir en l'étude du notaire de la Colonie sise à St-Pierre, rue de Sèze.

En vertu d'un jugement du Tribunal de 1^{re} Instance de la Colonie du 23 octobre courant.

A la requête de MM. Vidart et Légasse négociant à St-Pierre, agissant comme créanciers hypothécaires de: 1^{re} Mademoiselle Marie-Louise Hiriart, sans profession, et 2^{re} Madame Marie Hiriart, épouse du sieur Louis Benac, demeurant tous à St-Pierre.

Ayant M^e J. Enguehard pour agréé constitué:

En présence de:

1^{re} Madame Emilie Hiriart, épouse assistée de M. Pierre Charles Hacala, demeurant à St-Pierre.

2^{re} Madame Amanda Hiriart, sans profession demeurant à Boston (Mass).

3^{re} Madame Marie Lemoine, épouse assistée de M^e Carré, demeurant à Sydney (Cap-Breton).

4^{re} Madame Emilie Lemoine, épouse assistée de M. Edouard Lacroix, demeurant à Sydney (Cap Breton).

— Ayant M^e L. Guillaume pour avocat-agréé constitué. —

Tous les sus-nommés pris comme héritiers de M. Martin Hiriart, décédé, propriétaires indivis du terrain dont il sera ci-après parlé, en vertu d'un partage notarié du 13 novembre courant.

Il sera procédé à la vente sur licitation de l'immeuble ci-après désigné:

DÉSIGNATION

Un terrain sis à St-Pierre rue Truguet borné au Nord par Roussel sur 25 mètres 35 centimètres, au Sud par Veuve Hiriart, à l'Est par la rue Truguet sur 15 mètres 42 centimètres et à l'Ouest par Veuve Marie.

Mise à prix 500 francs.

Le Cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé en l'étude du notaire de la Colonie.

St-Pierre le 16 novembre 1907.

L'agréé poursuivant,

J. ENGUEHARD.